

POUR QUI? POURQUOI?

LA FNATH Pourquoi?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense.

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail
- la maladie professionnelle
- la maladie
- la longue maladie
- l'invalidité
- le handicap
- le droit du travail
- le droit des assurances
- les prestations familiales
- l'assurance chômage
- les accidents de la voie publique
- les accidents domestiques
- l'accessibilité
- la retraite
- rôle de conseil et d'orientation sur les problématiques d'accès et de maintien dans l'emploi...

Quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

LA FNATH Pourquoi?

auprès de :

- > toutes les victimes :
 - d'accidents du travail, d'accidents de service
 - de maladies professionnelles
 - d'accidents domestiques
 - d'accidents de la circulation
 - d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales
 - de pathologies liées à l'amiante
- > toutes les personnes :
 - malades
 - invalides
 - handicapées
- > toute personne souhaitant bénéficier des services de la FNATH (dans ses domaines de compétences)
- > toute personne souhaitant soutenir l'action de la FNATH en faveur des personnes accidentées, handicapées, malades, invalides.